

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS

Avions A319 et A320

Modifications des sondes de niveau carburant (ATA 28)

1. APPLICABILITE :

Avions AIRBUS :

- A319 et A320 tous modèles certifiés et tous numéros de série (MSN), à l'exception de ceux ayant reçu application de la modification AIRBUS 28904 en production ou du Bulletin Service AIRBUS (BS) A320-28-1087 en exploitation,
 - A319 et A320 tous modèles certifiés et tous numéros de série (MSN), sur lesquels est installé un premier réservoir carburant supplémentaire (ACT) par application de la modification AIRBUS 25714 en production (BS A320-28-1081 en exploitation), à l'exception de ceux ayant reçu application des modifications AIRBUS 28904 et 30196 en production ou du Bulletin Service AIRBUS (BS) A320-28-1087 en exploitation,
 - A319 et A320 tous modèles certifiés et tous numéros de série (MSN), sur lesquels est installé un deuxième ACT par application de la modification AIRBUS 26131 en production (BS A320-28-1081 en exploitation), à l'exception de ceux ayant reçu application des modifications AIRBUS 28904 et 30492 en production ou du BS A320-28-1087 en exploitation,
- [...]
- A319 tous modèles certifiés et tous numéros de série, ayant reçu application des modifications AIRBUS 28238, 28162 et 28342 en production (corporate jet), à l'exception de ceux ayant reçu application des modifications AIRBUS 28720, 28904 et 30227 en production ou des BS A320-28-1086 et A320-28-1087 en exploitation.

2. RAISONS :

- 2.1.** Des investigations réalisées par le constructeur ont révélé qu'un court circuit du faisceau électrique 28 volts continu à l'extérieur des réservoirs carburant et reliant les sondes de niveau carburant peut conduire à une surchauffe de ces dernières.

Cette surchauffe des sondes pourrait atteindre le seuil d'auto-inflammation des vapeurs carburant d'où un risque potentiel d'explosion dans le réservoir.

- 2.2.** Le résultat des tests effectués sur les ACT indique une non-conformité à l'exigence réglementaire JAR 25.0969 concernant l'expansion minimale de 2 % des réservoirs. Pour corriger cette anomalie, une modification (AIRBUS n° 28720) abaissant la position des jauges supérieures est rendue obligatoire, permettant ainsi une expansion d'au moins 2 % des réservoirs.

La Révision 1 de la présente Consigne de Navigabilité (CN) étend le champ d'applicabilité. Au moins trois avions : MSN 1212, 1256 et 1335 n'étaient pas couverts par la CN à son édition originale.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

[...]

Avant le 31 décembre 2004 ou dans les 4 000 heures de vol suivant la date d'entrée en vigueur de cette CN à l'édition originale, à la première de ces deux échéances atteinte, sauf si déjà accompli, effectuer les actions correctives suivantes :

- 3.1. Modifier les connecteurs électriques alimentant les sondes de niveau carburant suivant les instructions du BS A320-28-1087.
- 3.2. Pour les avions A319 ayant reçu application des modifications AIRBUS 28238, 28162 et 28342 en production (corporate jet), en plus du BS AIRBUS A320-28-1087, remplacer les sondes de niveau carburant suivant les instructions du BS A320-28-1086.

REF. : Bulletin Service AIRBUS A320-28-1086
Bulletin Service AIRBUS A320-28-1087
Toute révision ultérieure approuvée de ces BS est acceptable.

Cette Révision 1 remplace la CN originale 2002-220(B) éditée le 30 avril 2002.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

Edition originale : 11 MAI 2002
Révision 1 : 25 OCTOBRE 2003